

Finanzverwaltung
24. FEB. 1959 +Original Herrn BR Streuli direkt übergeben.
Mü1. Raisons pour lesquelles la Suisse ne peut pas adhérer au Marché commun.

- Le Marché commun poursuit un but politique qui n'est pas compatible avec le Statut d'un Etat autonome et indépendant. L'adhésion de la Suisse serait contraire à sa neutralité permanente. Ceci serait dangereux particulièrement en cas de guerre.
- La Suisse est opposée au dirigisme supra-national et à la centralisation qui caractérisent le Marché Commun. De telles solutions sont toujours discutables pour de petits Etats.
- L'adhésion de la Suisse mettrait en question notre politique en matière de commerce extérieur, basée sur nos besoins propres. Notre position de pays ayant des droits de douane peu élevés serait également mise en danger. Le Marché Commun implique une tendance à l'isolement, avant tout à cause des tarifs communs élevés. En tant qu'Etat faisant du commerce avec le monde entier, la Suisse ne peut pas se permettre cela.
- Pour la Suisse, les dispositions sociales du Marché Commun relatives à une collaboration étroite dans le domaine de l'occupation et des conditions de travail (par exemple l'égalité des sexes au point de vue des traitements, la réglementation des vacances, les allocations pour heures supplémentaires) vont trop loin. Il semble difficile de vouloir procéder à une harmonisation d'une manière rigide, comme les partisans du Marché Commun semblent le vouloir.

2. Comment la Suisse se représente-t-elle une zone de libre ou une association multilatérale?

- La Suisse est prête à collaborer dans le domaine économique, étant entendu que sa souveraineté et sa neutralité seront maintenues.
- Les Etats membres de la Zone devraient pouvoir conserver leur liberté en matière de politique commerciale et



douanière à l'égard des Etats tiers.

D'après la conception suisse, la Zone de libre échange ne devrait, dans une certaine mesure, qu'être la continuation judicieuse et le développement des efforts entrepris jusqu'ici à l'OECE.

Par conséquent, la Zone de libre échange ne devrait pas être une copie du Marché Commun. Le développement de l'intégration économique européenne devrait plutôt se poursuivre sur la base du principe fédératif.

La Suisse est en particulier prête:

- à réduire les restrictions quantitatives à l'importation;
- à supprimer par étape les droits d'entrée protecteurs, mais pas les droits fiscaux;
- à participer à une aide appropriée aux pays en voie de développement;
- à faciliter éventuellement les relations économiques communes au moyen d'arrangements financiers.

3. Exportation de capitaux.

Aussi longtemps que les pays du Marché Commun font une discrimination à l'égard de la Suisse, ils ne peuvent pas s'attendre à ce que le marché suisse des capitaux soit mis à leur disposition.

24.2.1959
Dr.M/Tr/Rz